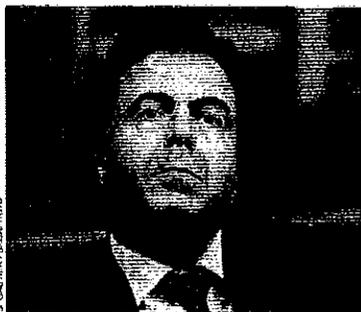




[...] cessaire, j'ai souhaité que le temps vous soit accordé pour que se dégagent des majorités d'élus en faveur des projets. Et ces majorités seront constatées par la consultation des commissions départementales de coopération intercommunale, même après le 31 décembre prochain». Le gouvernement réagit tardivement sur le sujet car le président de l'AMF avait déposé son texte le 12 octobre dernier. Cette proposition de loi demande notamment un assouplissement du calendrier d'adoption des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), le maintien des exécutifs intercommunaux en place jusqu'aux prochaines élections municipales de 2014 et la possibilité d'autoriser la création de syndicats pour les compétences scolaires et sociales. Le ministre des Collectivités locales n'ayant pas poussé à l'inscription de ce texte, c'est le Sénat qui a préempté le sujet en adoptant, le 4 novembre 2011, la proposition de loi de Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS) du Loiret, sur le sujet. «Je souhaite que notre Congrès demande au gouvernement l'inscription, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, de la proposition de loi Sueur sur l'intercommunalité, a ainsi indiqué André Laignel, secrétaire général de l'AMF. Si nous ne réformons pas d'urgence ce volet de la réforme territoriale, au 1^{er} janvier 2012, ce sont les préfets qui décideront de l'avenir de la carte intercommunale. Or, c'est aux maires de décider.»

L'éducation

«Pas de pénurie de moyens». En réponse aux élus locaux qui déplorent la pénurie de moyens consacrés à l'école, Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, a estimé que «les moyens ne sont pas le principal problème», en rappelant que «la France consacre 25% de son budget à l'Éducation nationale, soit 7% de son PIB ce qui est plus que la moyenne des pays de l'OCDE. A la rentrée scolaire 2012, il y aura 35 000 enseignants de plus qu'en 1990 alors que le nombre d'élèves a baissé de 500 000. En 2012, il y aura



© SUTTER / J. VALENTIN



Les prix décernés au SMCL

Prix des maires et des collectivités locales
 Organisé par le Centre National des Collectivités Locales (CNCL) et le Centre National des Maires (CNM), ce prix récompense les maires et les collectivités locales pour leur engagement et leur contribution à la vie locale. Les lauréats sont élus par un jury composé de représentants des collectivités locales et de maires.

Prix des collectivités accessibles

Organisé par le Centre National des Collectivités Locales (CNCL) et le Centre National des Maires (CNM), ce prix récompense les collectivités locales pour leur engagement et leur contribution à la vie locale. Les lauréats sont élus par un jury composé de représentants des collectivités locales et de maires.

Prix territoriaux

Organisé par le Centre National des Collectivités Locales (CNCL) et le Centre National des Maires (CNM), ce prix récompense les collectivités locales pour leur engagement et leur contribution à la vie locale. Les lauréats sont élus par un jury composé de représentants des collectivités locales et de maires.

Prix de l'éthique

Organisé par le Centre National des Collectivités Locales (CNCL) et le Centre National des Maires (CNM), ce prix récompense les collectivités locales pour leur engagement et leur contribution à la vie locale. Les lauréats sont élus par un jury composé de représentants des collectivités locales et de maires.

«Le droit de voter et le droit d'être élu dans nos territoires doit demeurer un droit attaché à la nationalité française, étendue pour les élections municipales et européennes aux citoyens européens qui partagent avec nous une communauté de destin»

Nicolas Sarkozy, le 23 novembre, lors de la réception de 3 000 maires à l'Élysée.

280 000 écoles primaires soit le même nombre qu'à la fin des années 1990». Selon lui, «le problème n'est donc pas le volume des moyens mais la répartition et l'affectation des moyens. Il faut différencier ces moyens selon les réalités locales en conservant voire en augmentant ceux consacrés aux élèves handicapés par exemple». Luc Chatel souhaite dans ce contexte renforcer le partenariat avec les collectivités «qui doivent investir pour garantir des conditions d'accueil optimal des élèves».

L'Europe

Préserver les SIEG. «Faire admettre que, lorsqu'une collectivité décide que tel service est un service d'intérêt économique général (SIEG), son financement est une compensation de service public serait un grand pas en avant dans la sécurisation des collectivités territoriales», a expliqué Fran-

çoise Castex, députée européenne, présidente de l'intergroupe «services publics» du Parlement européen, lors d'un atelier intitulé «Le maire, les services publics et l'Europe». Selon elle, les propositions de la Commission, réunies dans le paquet Almunia, «dessaient un peu l'étau [de la réglementation sur les aides d'Etat] mais pas suffisamment». Anne-Laure de Coigny, secrétaire générale adjointe de SGAE, abonde dans son sens en demandant que «la Commission européenne reconnaisse qu'à partir du moment où une délégation de service public existe, la collectivité ne relève pas du champ des aides d'Etat». Rassurant, Michel Barnier, commissaire européen au marché intérieur et aux services, assure vouloir préserver les spécificités françaises en matière de délégation de service public.

M. K. et X. B.